



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 novembre 2024

L'an 2024, le 13 novembre à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel d'Attignat, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 8 novembre 2024.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON (pouvoir de Mme SARTORETTI), Mme Sylvie DEBARD (pouvoir de Mme MASNADA), Mme Fabienne RAVET (pouvoir de M. ABRIAL), Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET (pouvoir de M. BUATIER), M. Jean-Louis BALLUTO, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Patricia CUZENARD, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET, Mme Marina SEYNAEVE, Mme Sandrine PENE, M. Christian FONTAINE

Excusés : M. Hervé BUATIER (pouvoir à M. PERRET), M. Olivier ABRIAL (pouvoir à Mme RAVET), Mme Colette MASNADA (pouvoir à Mme DEBARD), Mme Morgane SARTORETTI (pouvoir à M. BESSON)

Secrétaire de séance : Mme Fabienne RAVET

Le compte-rendu du 17 septembre est adopté à l'unanimité.

Ruche des p'tits lou – Fonds de concours de Grand Bourg agglomération

M. le Maire rapporte que la Commune a sollicité le fonds de concours « Plan d'équipement territorial 2 » de GBA pour la construction du restaurant scolaire et des locaux périscolaires. L'apport de l'Agglomération s'élève à 301 486 € soit 11% du budget de l'opération (3,2 millions € TTC). En l'additionnant aux subventions obtenues du Fonds vert (423k €), de la CAF (300 k€), de la Région (345 k€), du Département (150 et 160 k€), et en considérant la compensation de TVA à percevoir en 2026, le reste à charge de la Commune devrait s'établir à 990 k€. Le Conseil valide à l'unanimité la convention de fonds de concours avec Grand Bourg.

Terrain de sport synthétique – Frais et demande de subvention

Monsieur le Maire annonce le démarrage des travaux du terrain synthétique. Il faut aujourd'hui délibérer sur deux aspects distincts :

- L'emprise foncière du projet comporte deux parcelles pour lesquelles l'exploitant agricole évincé a droit à percevoir une indemnité. La Chambre d'agriculture mandatée a calculé un montant de 6 846,17 euros par application du protocole départemental régissant ces situations.
- Le dépôt d'une demande de subvention auprès du District de l'Ain de football où l'on escompte 30 k€ en plus de celle accordée par le Département (143 k€) ; l'État (DETR) et la Région doivent bientôt rendre réponse.

Le Conseil vote l'indemnité d'éviction agricole et dépose un dossier au Fonds d'aide au football amateur via le District de l'Ain (unanimité).

Finances – Décisions modificatives

Mme RAVET relate les postes nécessitant une augmentation budgétaire avant la fin de l'exercice :

- Atelier technique : réaménagement du portillon endommagé par un véhicule (+2 k€)
- Agora : renfort du mur d'un local professionnel municipal (+1 k€)
- Voirie : ajout de (75 k€)
 - o Sections de chaussées dont la réfection est nécessaire
 - o Réparations des ponts accidentés (recettes assurances en compensation partielle)
 - o Renouvellement de poteaux incendie
- Création d'un programme « relamping » d'éclairage public (+10 231€, cf conseil précédent)
- Intérêts des emprunts : ajustement du tableau d'amortissement (+2 k€)
- Ressources humaines : réévaluation du montant potentiellement facturé par GBA s'agissant du personnel mis à disposition (+25 k€)

Monsieur le Maire propose d'élargir l'objet du budget « énergies renouvelables » et de le renommer « transition énergétique ». Les recettes tirées de la revente d'électricité solaire pourront concourir à d'autres opérations d'intérêt écologique.

Le Conseil valide ces modifications (unanimité).

Finances – Orientations budgétaires 2025

M. le Maire a proposé d'ajouter ce point avant le vote des budgets primitifs programmé le 10 décembre bien qu'il soit facultatif dès lors que le nombre d'habitants est inférieur à 3500.

Mme RAVET présente les grands axes d'investissement et annonce une commission des finances le 5.

Projet	Montant ttc actualisé	Calendrier
Aménagement du Château et d'une médiathèque au 1er étage	1 030 k€	Réception imminente fin 2024-début 2025
Construction d'une cantine-garderie	3 200 k€	Démarrage des travaux septembre 2024. Mise en service novembre 2025
Imperméabilisation de la toiture du gymnase côté ouest	225 k€	Démarrage en 2025
Terrain de sport synthétique à remplissage naturel	1 154 k€	Travaux dès novembre 2024 et réception durant l'hiver 2025

Concernant la voirie, les entreprises ont débuté les travaux avec retard. Les interventions les plus nécessaires, notamment eu égard à la sécurité, sont poursuivies en 2025. A ce programme, s'ajouteront les interventions relevant de l'entretien annuel de voirie.

Bâtiments – Facturation des clefs perdues

M. BALLUTO expose les enjeux de gestion et de logistique de nos centaines de clefs de bâtiments. Un utilisateur extérieur qui égare sa clef, ce sont des coûts supplémentaires pour commander un nouvel

exemplaire voire changer les barillets dans le cas d'un site sensible. On dénombre plusieurs cas de perte ces derniers mois.

Le Conseil décide d'instaurer un tarif de 50 € applicable à toute personne ayant perdu une clef confiée par la Commune ou n'étant pas en capacité de la restituer (unanimité).

Grand Bourg Agglomération (GBA) – Rapport de la CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) statue sur les attributions de compensation dans une optique d'harmonisation nécessaire des compétences suite à la fusion des anciennes intercommunalités. Elle vient de se prononcer sur deux situations :

- quatorze équipements sportifs situés dans l'ex-Comcom Bresse Dombes Sud-Revermont quittent le giron communautaire et sont rétrocédés aux onze communes hôtes.
- Malafretaz sort du dispositif des temps d'activités périscolaires qui subsiste dans l'ex-CCMB.

En vertu du pacte communautaire, GBA continuera de percevoir les recettes fiscales nécessaires à la gestion de ces équipements même si elle ne l'exerce plus, et reversera aux communes impactées des attributions de compensation complémentaires pour un total de 16 849 euros.

Le Conseil approuve le rapport et les propositions financières de la CLECT.

Temps méridien – Point sur la prise en charge des AESH par l'État

M. le Maire lit le courrier qu'il adresse à l'attention du Ministre de l'Éducation nationale.

La loi du 27 mai 2024 prévoit la prise en charge par l'État des Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pendant la pause méridienne, alors que jusqu'à présent il revenait aux communes de le faire puisque le service de cantine constitue une compétence communale. L'École publique d'Attignat compte une section ULIS (unité d'inclusion) et trois AESH, dont l'une (bientôt deux) dispose d'un contrat spécifique avec la Commune pour assister ces enfants durant leurs repas. L'application de la Loi voudrait que l'Éducation nationale étende les missions et rémunère ses AESH pour ce temps méridien, soit que les contrats communaux perdurent contre une compensation financière versée aux communes.

Mme SOCHAY, adjointe en charge de la jeunesse et des affaires scolaires, a sollicité à plusieurs reprises la mise en œuvre du dispositif à la rentrée 2024 comme annoncé. Les services de l'État dans l'Ain lui ont tardivement répondu que cet engagement ne saurait être tenu selon leur interprétation de la circulaire ministérielle. Après prise d'information, cette situation concerne de nombreuses communes de France car l'Administration applique différemment la loi selon les départements, à tel point que les parlementaires (dont le Sénateur VIAL à l'origine de la loi) montent au créneau pour que cessent ces atermoiements.

Dans la lettre adressée au Ministre, M. le Maire décrit la situation ubuesque eu égard à la non-application de la Loi par les Services de l'Éducation Nationale, et relaye la surprise et la déception de l'ensemble des élus municipaux quant à cette situation. La lettre a été remise en main propre par le Député Xavier BRETON au Ministre Délégué Monsieur Alexandre Portier.

Autres délibérations

Le Conseil, à l'unanimité,

- Prononce la non-valeur de 19,50 € de dettes à la demande de la Trésorerie.
- Approuve un avenant avec le prestataire de repas permettant à la Commune d'ajuster plus précisément les quantités commandées, de réduire le gaspillage et de faire des économies.
- Fixe les nouveaux tarifs et contrats de location des salles en vigueur au 1er janvier 2025, sur proposition de la commission relations habitants (cf grilles en annexe).
- Donne acte du rapport de la Chambre régionale de la cour des comptes relatif à la gestion de la communication de Grand Bourg agglomération, et de la discussion qui s'en est suivie.
- Régularise la situation salariale d'un agent compte tenu du poste occupé.

Rapports divers

Mme SOCHAY rend compte du dernier conseil d'école. L'effectif s'établit à 284 enfants.

De nombreux parents ont participé à la commission cantine-garderie du 12 novembre. La fréquentation du restaurant scolaire baisse très légèrement mais traditionnellement les effectifs augmentent au second trimestre. Le pourcentage de repas pris sans inscription diminue sensiblement. Les échanges ont essentiellement porté sur l'origine, la composition, l'équilibre, la durée et le coût des repas, sur le fonctionnement des services périscolaires dont la cantine.

La réunion d'étape du Projet Educatif de Territoire PEDT est programmée le 26 novembre.

M. BESSON revient sur les chantiers de voirie en cours. Le groupement Eurovia-Piquand intervient chemin des Écoliers, aux Baudières, route de Jalamonde, aux Perroux, chemin du Château de Crangeat, et route des Greffets.

Sainte-Barbe des pompiers le 23 novembre

Concert gospel à l'Église le 7 décembre à 20h dans la programmation des Cocktails du Château

Fête des Lumières et Illuminations sur la place de l'Agora le 8 décembre

Prochain conseil le 10 décembre

Séance levée à 22h45

La Secrétaire de séance,
Fabienne RAVET

Le Maire,
Walter MARTIN